



Complémentaire Santé .

Combien allez vous payer ? Pour quelle Garantie ?



1. Grille de tarification pour le salarié

Le salaire à relever sur votre fiche de paie, «Total cotisable» est à rapprocher avec le tableau ci-dessous.

ELEMENTS DE PAIE COTISABLES * = NON IMPOSABLE	REGUL MAI		JUIN		MONTANT
	QUANTITE	TAUX	QUANTITE	TAUX	
SALAIRE MENSUEL	-3,51	11,8020	73,67	11,8035	828,13
ABSENCE MEDICALE GARANTIE COMPLETE	3,51	11,8020	3,51	11,8035	82,86
DEMI TREIZIEME MOIS 1er SEMESTRE				452,6100	452,61
TOTAL COTISABLE				→	1363,60
COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES		EMPLOYEUR	BASE	SALARIE	MONTANT

2. La tarification ci-dessous est celle qui sera appliquée en 2012.

Salaire cotisable Brut	1708	1833	2000	2250	2500	2750	3000	3500	4000	4500
Famille = Salarié + Enfant (1, 2, 3 ou +) *	52,64	53,55	54,76	56,58	58,40	60,21	62,03	65,21	68,36	71,51
Isolé = sans enfant	25,04	25,65	26,48	27,72	28,95	30,19	31,43	32,78	34,05	35,33

* = Si les revenus du conjoint sont inférieurs à 648 euros/mois, il sera à charge du salarié et donc couvert sans surcoût. La cotisation sera « famille »

Si vous faites le choix de prendre l'option (facultative) pour assurer aussi le conjoint qui est non à charge, la cotisation du conjoint sera donc de 41,37 euros.

Pour l'année 2012 la tendance est à la hausse pour les tarifs avec notamment des décisions politiques qui influent directement sur ces augmentations. Les mutuelles devraient augmenter leurs tarifs de 7 % à 15 % avec les taxes TCA. Les tarifs communiqués pour la mutuelle groupe sont ceux de 2012

Exemples de cotisation en fonction de la composition du foyer :

Salaire cotisable mensuel →	1708	3000	5000
2 salariés PCA sans enfant = 2 cotisations isolés	50,08	62,86	73,20
En couple, avec conjoint non à charge souhaitant être couvert	66,41	72,80	77,97
En couple, avec conjoint à charge, avec ou sans enfant à charge	52,64	62,03	74,66
2 salariés PCA avec enfant = 1 cotisation isolé + 1 cotisation famille	77,68	93,46	111,26
En couple, avec conjoint non à charge souhaitant être couvert et enfant à charge	94,01	103,40	116,03

3. Comment choisir sa structure de cotisation ?

Salarié	conjoint	Enfant Fiscalement à charge jusqu'à 26 ans	Isolé	Famille	Option conjoint Non à charge
Célibataire	sans	sans	x		
Célibataire	sans	avec		x	
En couple	Non à charge	sans	x		
En couple	Non à charge, mais souhaitant être assuré par le régime	sans	x		x
En couple	A charge	avec		x	
En couple	Non à charge	avec		x	
En couple	Non à charge, mais souhaitant être assuré par le régime	avec		x	x
En couple	Non à charge	Avec, mais assuré par conjoint qui est déjà en obligatoire	x		
En couple	Salarié PCA	sans	x		
En couple	Salarié PCA	avec		x	
En couple	Salarié PCA	Avec, mais assuré par conjoint qui est déjà en obligatoire	x		

Impact du demi 13^{ème} mois, Déclics, ou primes en plus du salaire brut.

Demi 13^{ème} mois

Salaire Mens. Brut	1708	1777	1833	2000	2250	2750	3000	3500	4000	4500
Demi 13 ^{ème} mois : Juin ou Déc	854	888,50	916,50	1000	1125	1250	1500	1750	2000	2250
Cotisation « Isolé »	29,28	29,71	30,20	31,44	33,30	35,16	35,34	37,26	39,17	41,08
Cotisation « Famille »	58,88	59,63	60,24	62,06	64,79	67,52	71,54	76,27	80,99	85,72

Déclics et Primes de rentrée

Salaire Mensuel Brut	Cotisation « isolé »					Cotisation « famille »				
	1708	1777	1833	1969	2250	1708	1777	1833	1969	2250
Déclic à 31 euros	25,20	25,54	25,82	26,49	27,89	52,89	53,39	53,80	54,79	56,83
Déclic à 150 euros	25,79	26,13	26,41	27,08	28,47	53,75	54,26	54,66	55,65	57,70
Prime Rentrée 183,60€	25,96	26,30	26,58	27,25	28,64	54,00	54,50	54,91	55,90	57,94

Pourquoi La CFDT a signé cet accord ?

La CFDT a analysé et comparé minutieusement les tarifs et garanties de plusieurs mutuelles santé : Groupama, Prévadiès, Mutualité des pays de vilaine, Pacifica, Aviva, Macif...et même des mutuelles déjà obligatoires dans d'autres entreprises.

LA COMPLEMENTAIRE GROUPE nous permet de bénéficier d'un tarif optimal et d'un bon niveau de prestations.

Voici un comparatif des Postes Clés et quelques exemples de gain

REGIME GENERAL BASE SEUL (SANS OPTION)	PREVADIES Emeraude Total Mutuelle (% sur BRSS + Sécu)	Complémentaire groupe Total Mutuelle (% sur BRSS + Sécu)		
HOSPITALISATION Etablissement Conventonné				
Frais de séjour	100 %	100 % - Frais Réel pour toute la catégorie Hospitalisation	☹ Les tarifs des hôpitaux varient d'une région à l'autre. Prévadiès ne prend pas en charge les dépassements. 😊😊 Avec mutuelle PSA, ces variations sont prises en charge à la hauteur des dépenses réelles, partout en France.	
Actes Chirurgie	100 %			
Acte Anesthésie	100 %			
Autres Honoraires	100 %			
Chambre Part	39 € / J			
Forfait hospitalier	100 %			
Accompagnement enfant	16 € / J. Maxi 7js/ an	100 % - Frais Réel (-12 ans)		
ACTES MEDICAUX				
Généralistes, Radiologie...	100 % (Mut. 30% + 70% SS)	270% (Mut. 200% + Sécu 70%)	😊 Comparez les %	
Spécialistes, Actes de spécialités		↑ Idem ↑		
Professeurs		300 % (Mut. 200% + 70% SS)		
Ostéodensitométrie		270 % (Mut. 200% + 70% SS)		
Auxiliaires médicaux (kiné, orthophoniste, pédicure-podologue	100 % (Mut. 40% + 60% SS)	260 % (Mut.200 % + 60 % SS)		
Analyses (Laboratoires...)				
Transport	100%	100 % - Ticket Modérateur	=	
PHARMACIE				
Pharmacie remboursée SS	100 %	100 % - Ticket Modérateur	=	
DENTAIRE				
Consultations, soins...]	100 % (Mut.30%+70% SS)	270% (Mut.200% + 70% SS)	+ Avantageuse Soit 397,8 € (Mut. 322,5 + 75,3 SS) Soit 1034,2 € (Mut. 838,3 +195,7 SS)	
Scellement (enfant moins de 14 ans)		↑ Idem ↑		
Prothèses dentaires remboursées SS	300 % (Mut. 230%+70% SS)	370% (Mut.300% + 70% SS)	😊	
Prothèses dentaires NON remboursées SS	Néant	370% (Mut.300% + 70% SS)		
Supplément inter de bridge	300 % (Mut.230%+70% SS)	370 % (Mut.300% + 70% SS)		
Parodontologie	Néant	370 % (Mut.300% + 70% SS)		
Orthodontie acceptée SS	Néant	↑ Idem ↑ 250 € /an		
Orthodontie refusée SS jusqu'à 18ans	175 %	270 % (Mut.200 % + 70% SS)		
Implants - phase chirurgicale	Néant	↑ Idem ↑ 16,5 % PMSS Soit 500,12 €		
Implants-pose pilier&couronne/ implant	Néant	8,5 % PMSS Soit 257,63 €		
PROTHESES : Petit Appareillage, Auditives, Orthopédie et autres	100 % (Mut.30 %+70% SS)	270 % (200 % + 70 % SS) →		+ Avantageuse
OPTIQUE : Remboursement d'une paire de lunette tout les deux ans SAUF BRIS ou MODIFICATION de CORRECTION d'au moins 0.25 dioptrie justifiée par Praticien. ☆				
Monture Adulte	80 €	125 € →	Supérieur à Prévadiès 😊😊 > ou = à Prévadiès selon les corrections. 😊😊	
Verres Adulte	2465 %	mini 100 €/verre maxi 300€ / verre →		
Monture Enfant (-18 ans)	60 €	90 €	Supérieur à Prévadiès Encore + avantageux en allant dans les Réseaux KALIVIA ☆ (facultatif) : Tiers Payant 😊	
Verres Enfant :	565 %	850%- BRSS maxi 150 €		
ou Monture + verre Enfant	-	10 % PMSS, soit 303,10€		
Lentilles remboursées SS	Forfait 180 €/an	6 % PMSS paire soit 181,86 €		
Lentilles remboursées SS correction supérieure à 10 dioptrie	Néant	13%PMSS paire soit 394,03 €		
Lentilles NON remboursées SS	Compris dans forfait Lentilles	6 % PMSS paire soit 181,86 €		
 MATERNITE : 				
La prestation groupe est supérieure (vous reporter à la grille de tarification intégrale diffusée dernièrement).				

☆ Retrouvez la liste des Opticiens Partenaires du Réseaux KALIVIA sur notre site internet et sur les panneaux d'affichages de la CFDT.

Quelques exemples :

Le calcul est fait sur la base d'une cotisation de 54€ pour la catégorie « Famille » et 27€ pour la catégorie « Isolé ».

(Comparaison effectuée avec la garantie émeraude de PREVADIES sur la base des tarifs Tarif 2012).



- Un couple PSA avec 2 enfants (27€ + 54€) = un gain annuel estimé de **701€ et environ 972€ à ne pas déclarer aux impôts.**
- Un couple avec 2 enfants (conjoint ne travaillant pas chez PSA, donc une cotisation « famille » à 54€ + une cotisation « facultatif » à 41,37€) = un gain annuel estimé de **529€ et environ 1144€ à ne pas déclarer.**
- Un salarié PSA seul avec 2 enfants, donc une cotisation « famille » (54€) = un gain annuel estimé de **516€.**
- Un isolé PSA donc une cotisation « isolé » (27€) = un gain estimé de **185€.**

Ils vous ont dit :



De préparer nos chéquiers car la prestation proposée allait couter plus cher pour certaines personnes.

Effectivement certaines personnes vont devoir payer plus cher mais bien souvent avec une amélioration des garanties. Un syndicat responsable négocie pour l'intérêt collectif. Collectivement, les salariés du site sont gagnants.

Que le caractère obligatoire et la faible participation de l'employeur étaient bloquant pour eux.

Le caractère "obligatoire", ce terme que nous n'aimons pas permet de négocier au mieux pour l'intérêt collectif. Il faut être clair, connaissez-vous des complémentaires santé non obligatoires intéressantes ?

Il faut savoir que le SIA et la CGT ont signé la mutuelle cadre de la région parisienne à caractère obligatoire et avec participation employeur 25%.....

Cherchez l'erreur !

Que si les tarifs augmentent fortement d'une année à l'autre, impossible de revenir en arrière, on ne pourra que subir !

A nous, partenaires sociaux, de veiller à la bonne tarification du régime. Il a été clairement annoncé que nous ne voulions pas d'un taux de cotisation « allécheur » puis que celui-ci augmente plus tard..., des cotisations bloquées pendant 3 ans seraient une pure connerie. Il est important de gérer en continu afin d'éviter des dérapages brutaux.



Droit de réponse au dernier tract CGT :

Régulièrement la CGT critique les autres organisations syndicales.

Vous l'avez tous compris à partir du moment où votre position est différente, « vous n'êtes pas un vrai syndicat, vous êtes achetés par le patron, etc... »

C'est toujours le même refrain, « les autres organisations syndicales sont nulles... »

Messieurs de la CGT, lors des dernières élections, les salariés ont souhaité exprimer massivement leurs mécontentement à la direction avec un vote sanction CGT.

Ne croyez pas que ce sont vos idées qui rassemblent. Restez modestes !

La section CFDT de Rennes n'est pas favorable à un syndicalisme non constructif qui systématiquement ne fait que cracher son venin sur les autres, la section CFDT de Rennes est favorable à un syndicalisme indépendant constructif, ouvert aux débats d'idées dans le respect et qui permettent de servir au mieux l'intérêt des salariés.

Messieurs de la CGT, du respect !

Que les signataires auraient 150 heures de délégation à disposition.

C'est un des points de désaccord, la section CFDT de Rennes va donc avoir 4h par mois pour accompagner la mise en place de la mutuelle. C'est une misère au regard du manque d'information sur le terrain et pour la CFDT il est hors de question de passer toutes les heures de délégation sur la mutuelle, notre priorité ce sont les conditions de travail.

敬